Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2024

CPME : accidents du travail et maladies professionnelles, quelles obligations pour le chef d'entreprise ?

La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Vaucluse s'associe au cabinet Barthélémy Avocats pour proposer une formation juridique sur les sujets des accidents du travail et maladies professionnelles le mardi 23 avril à Avignon.

La formation 'Accidents du travail, maladies professionnelles : reconnaissance et obligations du chef d'entreprise' abordera plusieurs interrogations que peuvent se poser chefs d'entreprises et salariés.

Que recouvrent les notions d'accident du travail, d'accident de trajet, de maladie professionnelle ? Quelles sont les obligations à la charge de l'employeur, du salarié ? Quels sont les moyens de

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2024

contestations possibles ? Quelles sont les conséquences directes et indirectes de la reconnaissance du caractère professionnel d'un accident ou d'une maladie pour l'employeur ? Quelles sont les conséquences de la réalisation du risque professionnel ?

Toutes ces questions seront évoquées durant la matinée animée par Maître Hélène Quilichini, avocate associée spécialisée en droit social au Cabinet Barthélémy.

Inscription obligatoire par mail à l'adresse contact@cpme84.org
Mardi 23 avril. De 8h30 à 12h. Ibis Styles Avignon Sud. 2968 avenue de l'amandier (Bâtiment H1). Avignon.